GRANDS-ESSERTS *A Veyrier, le Conseil administratif souhaite créer une vaste surface commerciale qui favoriserait l'implantation de Manor. Une option qui divise profondément.*

Le centre commercial de la discorde

ERIC LECOULTRE

Les débats politiques autour du projet immobilier des Grands-Esserts, à Veyrier, dans le canton de Genève, témoignent d'une véritable tension au sein de la commune. L'aménagement de ce large champ au sud de Vessy – qui devrait accueillir 1200 logements à l'horizon 2030 – se heurte à de nombreux conflits à l'intérieur de la commune ainsi qu'entre l'Etat (propriétaire des terrains) et le conseil administratif. Dans ce contexte, la planification d'un centre commercial renforce un climat devenu quasi irrespirable. La volonté de l'exécutif communal d'implanter une grande galerie marchande de 5000 m² provoque l'incompréhension de la moitié des élus et des trois associations de quartier.

Pour plusieurs personnes proches du dossier, le Conseil administratif tente de favoriser la venue de l'enseigne Manor, au détriment des deux autres géants de la distribution que sont Coop et Migros. Et dans la commune, on s'interroge: quelle est la motivation du Conseil administratif, et en particulier du maire PLR Thomas Barth, qui pilote le dossier?

Principal point de discorde: la taille du futur centre commercial. Les associations d'habitants et les élus verts, PS, PDC et radicaux plaident pour la construction de commerces de proximité, utiles avant tout aux habitants. Ils imaginent un petit supermarché et des boutiques de services, telles qu'une pharmacie, un tabac, une Poste, etc. Le tout pour une surface totale avoisinant les 3500m².

«Ce centre devrait permettre aux Veyrites de faire leurs courses quotidiennes, mais pas d'attirer les gens des autres régions pour faire leur shopping», souligne Max Muller, conseiller municipal des Verts. Dominique Föllmi, membre de l'association des intérêts de Vessy et ancien conseiller d'Etat PDC, va dans son sens: «Notre commune a besoin de logements, pas forcément de 5000m² de surface commerciale.»

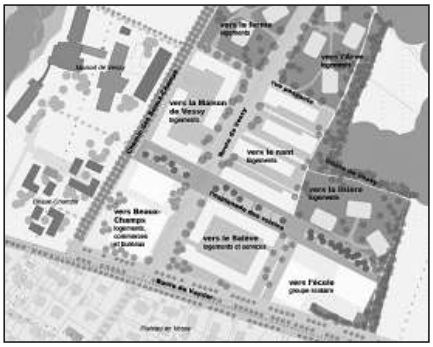

Le projet d'implantation d'un centre commercial dans le cadre de l'aménagement des Grands-Esserts divise la commune. Sous le feu des critiques, le maire de Veyrier, Thomas Barth (PHOTO PIERRE ABENSUR/EDIPRESSE**) assure que la sélection de l'enseigne se fera après son départ de la mairie à la suite des prochaines élections municipales.** JPDS

Du trafic supplémentaire

Les opposants à une version XL du centre commercial estiment que ce projet attirera inévitablement du trafic supplémentaire, dans une région déjà touchée par la circulation des pendulaires. Sans oublier que la commune devra également prévoir des aménagements importants pour accueillir les futurs habitants des Grands-Esserts. Pour Michel Deferne, président de l'association des Deux-Chemins, «les efforts pour régler les problèmes de mobilité liés à la création de nouveaux logements se verront réduits à néant par le futur centre commercial».

Alors que l'exécutif communal fait tout pour contenir le développement en logements du reste de la parcelle, pointant notamment les nuisances liées au trafic, sa volonté de créer un centre commercial d'importance est tour à tour jugée «paradoxale» ou même «étrange». Raymond Gavillet, président PDC du Conseil municipal, peine à comprendre: «On ne peut pas vouloir limiter à tout prix la circulation lorsqu'on parle de logements, et souhaiter en même temps construire un très grand centre commercial.»

Un problème également pointé du doigt par le Département de l'aménagement qui, lors d'une séance de pilotage en novembre 2013, avait mis en garde Thomas Barth sur les conséquences d'un vaste centre commercial sur la mobilité pour la région. Le maire avait alors répondu que ce seront avant tout les nouveaux logements qui généreront du trafic.

Une étude de l'Etat révèle que le centre de 5000 m² souhaité par le Conseil administratif serait susceptible d'attirer un bassin de population estimé à 35 000 personnes, soit bien davantage que les 11 000 citoyens que compte aujourd'hui la commune. Il ferait également venir près de 1500 véhicules supplémentaires par jour. «M. Barth a vraiment plaidé pour la construction d'un centre de 5000m² il l'a répété à de nombreuses reprises», explique Sophie Lüthi, conseillère municipale de Veyrier Ensemble et présidente de la commission des Grands-Esserts. Ses dires sont confirmés par plusieurs élus. Au début du processus, Thomas Barth aurait même proposé de créer une galerie marchande de près de 7000 m². A de nombreuses reprises, comme lors de la présentation publique du 24 septembre dernier sur les Grands-Esserts, Thomas Barth a comparé le futur centre commercial à celui de Vésenaz, détenu par Manor.

Il y a quelques mois, le magistrat a également exprimé son souhait auprès de l'Etat de voir la commune être impliquée dans le comité de sélection du futur investisseur pour le projet. La demande a été rapidement écartée, le propriétaire de la parcelle étant généralement le seul décideur.

Les 5000m² favorisent Manor

C'est l'Etat qui sera chargé de finaliser la planification du futur centre, dans le courant du printemps 2015. Le Département de l'aménagement et la commune se sont mis d'accord pour que la taille du bâtiment ne dépasse pas 5000 m², mais il semble que ce gabarit soit aujourd'hui privilégié.

La construction d'une grande surface favorise l'implantation de Manor. Le groupe a déjà manifesté son intérêt auprès de l'Etat, mentionnant une surface idéale pour ses activités de plus de 7000 m², un intérêt confirmé au *Courrier* par Christian Coppey, directeur du secteur immobilier de Maus Frères S.A., propriétaire de l'enseigne. Il précise par ailleurs que Manor n'est pas intéressé à occuper un centre plus petit que 5000 m², une surface correspondant à leur centre à Vésenaz. Tout juste de quoi proposer un assortiment de base en alimentation et en shopping. «Avec ce magasin, nous visons un peu plus large que la population de Veyrier. Nous proposons nos produits en périphérie également pour les habitants de Carouge et de Thônex», poursuit-il.

Quant à la Migros et à la Coop, «elles ne sont pas intéressées par un centre de 5000 m² qui fait concurrence à leurs autres magasins aux alentours», relève Sophie Lüthi. Ces deux enseignes privilégieraient la solution du magasin de proximité. La Migros nous a précisé qu'elle envisageait uniquement d'ouvrir un supermarché de 1500 m², dédié à l'alimentaire.

Un lien familial lointain avec la famille Maus

Face à la position «contradictoire» du Conseil administratif sur ce projet, de nombreux Veyrites relèvent spontanément la parenté de Thomas Barth avec la famille Maus. Toutefois, ce lien familial est lointain: Ernest et Henry Maus, les fondateurs de Maus Frères S.A. en 1892, sont les arrière-grands-oncles du magistrat, du côté maternel. Le groupe est géré par leurs descendants, soit des cousins éloignés du maire. Si peu de gens connaissent ce lien avec précision, le bruit est tout de même largement répandu dans la commune et n'est pas de nature à apaiser le débat.

Au regard de sa situation familiale, Thomas Barth n'aurait-il pas dû se récuser de la gestion de ce dossier? «Mais il n'y a aucun lien! Je ne connais pas du tout ces personnes», réagit l'intéressé. L'avocat de la commune, Nicolas Wisard, nous apporte des précisions dans un courrier envoyé à la rédaction: «Il est vrai que le nom de jeune fille de la mère de M. Barth est Maus. Toutefois, les liens de parenté entre M. Barth et les propriétaires dudit groupe commercial sont éloignés. Il ne s'agit pas de la même branche de la famille. Il n'existe par ailleurs aucune autre forme de lien personnel, professionnel ou économique entre Thomas Barth et le groupe commercial Maus.»

Effectivement, selon la loi sur la procédure administrative, les membres des autorités administratives doivent se récuser «s'ils sont parents ou alliés d'une partie en ligne directe ou jusqu'au troisième degré».

Selon le magistrat PLR, la sélection de l'enseigne se fera d'ailleurs après son départ de la mairie à la suite des prochaines élections municipales. Il réfute également la version des opposants au grand centre commercial: «Que ce soit une surface de 5000 ou 3500 m² qui est choisie, ça m'est égal. Je n'ai jamais proposé un centre de 7000 m², c'est une invention politique. Avec l'Etat, nous nous sommes mis d'accord sur une taille maximale, mais nous devons encore trouver quelle sera la dimension idéale. On ne veut cependant pas regretter d'avoir construit un centre trop petit.» M. Barth rappelle que les retombées fiscales des commerces seront utiles pour financer les infrastructures des Grands-Esserts. Dans le même but, le magistrat proposait également d'augmenter le nombre d'appartements en propriété par étage sur l'ensemble des Grands-Esserts. ❙